

2 JUIN 2008



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 2 juin 2008 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2008-06-290 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 2 juin 2008
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2008-06-291 2.1 Adoption du procès-verbal des assemblées du conseil municipal tenues le 5, 12 et 20 mai 2008

2 JUIN 2008

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2008-06-292 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer du mois de mai 2008
- N.M. 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction du mois de mai 2008
- 2008-06-293 3.3 Adoption du procès-verbal des assemblées des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme tenues le 6 et 20 mai 2008

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 2008-06-294 4.1 Nomination du maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2008
- 2008-06-295 4.2 Appui financier à l'activité de vins et fromages de l'événement équestre L'International d'attelage de Bromont

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

- A.M. 5.1 Avis de motion de la présentation d'un règlement sur le contrôle de l'érosion
- 2008-06-296 5.2 Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 951-2008 intitulé : Règlement sur le contrôle de l'érosion
- A.M. 5.3 Avis de motion la présentation d'un règlement sur la naturalisation des rives
- 2008-06-297 5.4 Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 952-2008 intitulé : Règlement sur la naturalisation des rives
- A.M. 5.5 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 876-2003, tel qu'amendé, relativement à la zone C01-106

6. RÈGLEMENTS

- N.M. 6.1 Adoption du règlement numéro 950-2008 intitulé : Règlement concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 TRÉSORERIE

- N.M. 7.1.1 Dépôt du rapport financier 2007 consolidé

7.2 TRAVAUX PUBLICS

- 2008-06-298 7.2.1 Adjudication d'un contrat pour la fourniture et la livraison d'un camion 6 roues, 4 roues motrices, année 2009

2 JUIN 2008

- 2008-06-299 7.2.2 Adjudication d'un contrat pour la fourniture et la livraison d'un camion 10 roues avec boîte dompeuse, année 2009
- 2008-06-300 7.2.3 Adjudication d'un contrat pour la fourniture et la livraison d'une fourgonnette Grand Caravan 2008
- 2008-06-301 7.2.4 Mandat à l'Union des municipalités pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (Chlorure de Calcium)

7.3 *URBANISME*

- 2008-06-302 7.3.1 Demande de dérogation mineure afin de réduire à 12,5 m la distance minimale entre un bâtiment projeté et la limite nord de l'emplacement ; de réduire à 7,5 m la distance minimale entre le bâtiment existant occupant la parcelle PC-20933 et la limite nord de l'emplacement ; de réduire à 6,7 m la distance minimale entre deux (2) bâtiments principaux et de réduire la superficie minimale de terrain par logement à 200 m² (lot 3 907 262, situé en bordure de la rue John-Savage)
- 2008-06-303 7.3.2 Demande de dérogation mineure afin d'autoriser, à même le lot 2 929 158 situé en bordure du chemin du Lac Gale, la création d'un seul lot ayant une largeur à 60 m, soit 43,44 m
- 2008-06-304 7.3.3 Demande de dérogation mineure afin d'autoriser, sur les lots 4 184 791 à 4 184 796 situés en bordure de la rue Marcel-R.-Bergeron dans le projet Rive-Gauche, la réduction de la hauteur minimale en étage de deux (2) étages à un (1) étage pour les habitations unifamiliales jumelées.
- 2008-06-305 7.3.4 Acquisition d'une servitude pour des conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc ainsi qu'une borne d'incendie, touchant une partie du lot 3 780 266, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome (rue Montcalm)
- 2008-06-306 7.3.5 Acquisition des lots 3 780 271 et 3 801 311, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, pour fins de parcs (chemin Huntington)
- 2008-06-307 7.3.6 Vente des lots 4 006 366 et 4 006 367 et acquisition d'une servitude d'égout sanitaire et d'aqueduc touchant une partie des lots 4 006 366 et 4 006 368, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome (rue de L'Islet)
- 2008-06-308 7.3.7 Vente du lot 3 346 669 cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome à Madame Éline Clark
- 2008-06-309 7.3.8 Vente des lots 3 346 667 et 3 346 668, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, à Messieurs Harvey Persons et Roy Earl Grubb

2 JUIN 2008

2008-06-310	7.3.9	Vente des lots 3 945 941 et 3 945 946, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, à la Société 124612 Canada Inc.
2008-06-311	7.3.10	Résolution afin d'enlever le caractère de rue et de fermer à titre de chemin public le lot 3 993 792, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une partie de la rue Saint-Rémi
2008-06-312	7.3.11	Acceptation d'une convention intervenue entre Monsieur Yves Monast et Ville de Bromont pour le passage d'une piste multifonctionnelle, la Villageoise, longeant le boulevard de Bromont
2008-06-313	7.3.12	Autorisation pour un événement spécial au profit de la Paroisse Saint-Vincent-Ferrier
2008-06-314	7.3.13	Autorisation pour les traverses de véhicules hors route pour le Club de 3 et 4 roues de l'Estrie
N.M.	7.3.14	Ajout de panneau d'arrêt sur le boulevard de Bromont et changement de la vitesse affichée sur une partie du boulevard de Bromont
2008-06-315	7.3.15	Acquisition de terrains auprès du Ministère des Transports
N.M.	7.3.16	Nomination d'une nouvelle rue dans le projet domiciliaire « La Rive Gauche » et dans le Carrefour Champêtre
2008-06-316	7.3.17	Adjudication d'un contrat de travaux électriques pour la mise en place d'un contrôleur à fréquence variable 200 HP et d'un moteur 200 HP « Inverter Duty »
2008-06-317	7.3.18	Ajout de coagulant à l'usine d'épuration des eaux usées
2008-06-318	7.3.19	Contribution à la mise en place de la Maison au Diapason

7.4 *ASSAINISSEMENT DES EAUX*

7.5 *LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE*

2008-06-319	7.5.1	Cours et pratiques de chant chorale au Centre culturel St-John
2008-06-320	7.5.2	Achat de billets pour l'Ensemble des Cordes-À-Vent pour le concert du 13 juin 2008
2008-06-321	7.5.3	Contribution financière de la Ville de Bromont pour les Beaux Dimanches de Bromont
N.M.	7.5.4	Congrès de la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec

2 JUIN 2008

2008-06-322	7.5.5	Réorganisation budgétaire pour le bureau d'accueil touristique
N.M.	7.5.6	Subvention supplémentaire au Symposium de Bromont en Art
	7.6	<i>SÉCURITÉ PUBLIQUE</i>
2008-06-323	7.6.1	Travaux à effectuer au poste de police suite à du vandalisme
2008-06-324	7.6.2	Cessation des activités de Premiers Répondants
	7.7	<i>DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE</i>
2008-06-325	7.7.1	Prolongement de l'occupation par Monsieur Robert Lequin du logement situé au 699B rue Shefford à Bromont
N.M.	7.7.2	Signature d'une entente relativement au dossier de la location à court terme
	8.	<u>DIVERS</u>
2008-06-326	8.1	Demande de permission de sollicitation de la Croix-Rouge sur le site du Marché aux puces de Bromont
2008-06-327	8.2	Appui de la Ville de Bromont au Festival Bel Canto
	9.	<u>AFFAIRES DU PERSONNEL</u>
2008-06-328	9.1	Lettres d'entente entre la Ville de Bromont et le syndicat des employés municipaux (CSN) concernant deux (2) congés sans solde et l'interprétation de primes
2008-06-329	9.2	Permanence de Monsieur Réal Girard au poste de directeur de l'urbanisme
2008-06-330	9.3	Embauche d'une nouvelle candidate au Service de sécurité incendie de Bromont
2008-06-331	9.4	Dossier Stéphane Morris
N.M.	9.5	Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires
	10.	<u>CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS</u>
N.M.	10.1	Dépôt d'une résolution de Plages et Loisirs du Paradis de Brome inc. et de la Municipalité de Bolton-Ouest relativement à la demande de changement de MRC de la Ville de Bromont

2 JUIN 2008

- | | | |
|-------------|------------|---|
| N.M. | 10.2 | Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité de la famille de Bromont tenue le 8 avril 2008 |
| N.M. | 10.3 | Dépôt d'une correspondance de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à une demande de permis au Restaurant Gestion Qualité Summum |
| N.M. | 10.4 | Dépôt de la formule de déclaration des intérêts pécuniaires de Madame la mairesse Pauline Quinlan |
| N.M. | 10.5 | Dépôt d'une correspondance du Ministère des affaires municipales et des régions concernant une demande de vote par la poste |
| | 11. | <u>VARIA</u> |
| 2008-06-332 | 11.1 | Support à l'entreprise AAER |
| 2008-06-333 | 11.2 | Félicitations à Monsieur Paul M. Rolland et à tous les marcheurs qui ont participé au Relais pour la Vie. |
| N.M. | 12. | <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u> |
| 2008-06-334 | 13. | <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u> |

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

2008-06-290

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2008

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2 JUIN 2008

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal du 2 juin 2008 avec les modifications suivantes :

- Les sujets 7.3.14, 7.3.16, 7.5.4, 7.5.6 et 7.7.2 sont reportés à une séance subséquente ;
- Le sujet 6.1 est retiré de l'ordre du jour ;
- Le sujet suivant est ajouté à l'ordre du jour :
 - 5.5 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 876-2003, tel qu'amendé, relativement à la zone C01-106 ;
- Les sujets suivants sont ajoutés à VARIA dans l'ordre du jour :
 - 11.1 Support à l'entreprise AAER ;
 - 11.2 Félicitations à Monsieur Paul M. Rolland et à tous les marcheurs qui ont participé au Relais pour la Vie.

ADOPTÉ

2008-06-291

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LE 5, 12 ET 20 MAI 2008

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance desdits procès-verbaux ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal des assemblées du conseil municipal tenues le 5, 12 et 20 mai 2008.

ADOPTÉ

2 JUIN 2008

2008-06-292

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
MAI 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de mai 2008 au montant de **UN MILLION TROIS CENT TRENTE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS ET QUATORZE CENTS (1 330 280,14 \$)**, à payer par le fonds d'administration.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE MAI 2008**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de mai 2008. Le montant des permis émis durant le mois de mai 2008 se chiffre à **SEPT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENT VINGT DOLLARS (7 654 420)**.

ADOPTÉ

2008-06-293

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUES LE
6 ET 20 MAI 2008**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance desdits procès-verbaux ;

2 JUIN 2008

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme dans leur assemblée du 6 et du 20 mai 2008.

ADOPTÉ

2008-06-294

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE
JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2008**

ATTENDU QU'un maire suppléant doit être nommé pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2008 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le conseiller **ONIL COUTURE** soit nommé maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2008.

ADOPTÉ

2008-06-295

**APPUI FINANCIER À L'ACTIVITÉ DE VINS ET FROMAGES DE
L'ÉVÉNEMENT ÉQUESTRE L'INTERNATIONAL D'ATTELAGE DE
BROMONT**

ATTENDU QUE l'édition 2008 de l'événement équestre l'International d'attelage de Bromont se tiendra les 27, 28 et 29 juin prochain sur le site du Parc équestre olympique de Bromont ;

2 JUIN 2008

ATTENDU QUE le président de l'événement, Monsieur Roger Deslauriers, demande l'appui de la Ville de Bromont afin de lui permettre d'organiser l'activité de vins et fromages qui se tiendra le jeudi 27 juin 2008 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à verser une somme n'excédant pas **HUIT CENT CINQUANTE DOLLARS (850 \$)**, afin d'organiser et d'appuyer l'activité de vins et fromages pour l'événement équestre l'International d'attelage de Bromont.

ADOPTÉ

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT SUR
LE CONTRÔLE DE L'ÉROSION**

Monsieur le conseiller **ALAIN CHÉNIER** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement sur le contrôle de l'érosion.

2008-06-296

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 951-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LE CONTRÔLE
DE L'ÉROSION**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

2 JUIN 2008

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 951-2008 intitulé : Règlement sur le contrôle de l'érosion.

ADOPTÉ

A.M.

**AVIS DE MOTION LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT SUR LA
NATURALISATION DES RIVES**

Monsieur le conseiller **ALAIN CHÉNIER** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement sur la naturalisation des rives.

2008-06-297

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 952-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LA
NATURALISATION DES RIVES**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

2 JUIN 2008

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 952-2008 intitulé : Règlement sur la naturalisation des rives.

ADOPTÉ

A.M.

**AVIS DE MOTION LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003, TEL
QU'AMENDÉ, RELATIVEMENT À LA ZONE C01-106**

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 876-2003, tel qu'amendé, relativement à la zone C01-106.

N.M.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 950-2008 INTITULÉ :
RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ
EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX**

Le sujet 6.1 a été retiré de l'ordre du jour.

N.M.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2007 CONSOLIDÉ

Les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport financier 2007 consolidé.

2 JUIN 2008

2008-06-298

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA
LIVRAISON D'UN CAMION 6 ROUES, 4 ROUES MOTRICES, ANNÉE
2009**

ATTENDU QUE l'appel d'offres a été publié dans les journaux selon les règles de la *Loi sur les Cités et les Villes*;

ATTENDU QUE quatre (4) concessionnaires se sont procurés les documents d'appel d'offres;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions, un seul soumissionnaire nous a déposé les documents dûment complétés et conformes aux exigences du devis;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires pour couvrir cette dépense sont disponibles au règlement d'emprunt # 948-2008 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat pour la fourniture et la livraison d'un camion 6 roues, 4 roues motrices 2009 de Marque Sterling, modèle Actera au soumissionnaire LES CAMIONS B.L. FREIGHTLINER ENR., pour la somme de **QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE NEUF CENT CINQUANTE-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT CENTS (93 959,80 \$)**, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

2008-06-299

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA
LIVRAISON D'UN CAMION 10 ROUES AVEC BOÎTE DOMPEUSE,
ANNÉE 2009**

ATTENDU QUE l'appel d'offres a été publié dans les journaux selon les règles de la *Loi sur les Cités et les Villes*;

ATTENDU QUE quatre (4) concessionnaires se sont procurés les documents d'appels d'offres;

2 JUIN 2008

ATTENDU QU' à la fermeture des soumissions, un (1) seul soumissionnaire nous a déposé les documents dûment complétés et conformes aux exigences du devis;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires pour couvrir cette dépense sont disponibles au règlement d'emprunt numéro 948-2008 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat pour la fourniture et la livraison d'un camion 10 roues avec boîte dompeuse 2009 de Marque Sterling, modèle Actera au soumissionnaire LES CAMIONS B.L. FREIGHTLINER ENR., pour la somme de **CENT ONZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-UN DOLLARS ET QUARANTE TROIS CENTS (111 381,43 \$)**, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

2008-06-300

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA
LIVRAISON D'UNE FOURGONNETTE GRAND CARAVAN 2008**

ATTENDU QUE l'appel d'offres sur invitation a été lancé auprès de deux (2) fournisseurs ;

ATTENDU QU' à la fermeture des soumissions, les deux (2) concessionnaires nous ont déposé les documents dûment complétés et conformes aux exigences du devis;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires pour couvrir cette dépense sont disponibles dans la réserve d'égout et d'aqueduc ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat pour la fourniture et la livraison d'une fourgonnette de type Grand Caravan 2008 au plus bas soumissionnaire conforme soit, GRANBY CHRYSLER pour la somme de **VINGT MILLE DEUX CENTS DOLLARS (20 200\$)**, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

2 JUIN 2008

2008-06-301

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS POUR L'ACHAT DE SEL
DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE CALCIUM)**

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de chlorure de sodium;

ATTENDU QUE la proposition de l'Union des municipalités est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité.

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et le cahier des charges que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée chaque année.

QUE pour se retirer du programme d'achat regroupé de chlorure de sodium, la Municipalité devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet 30 jours avant le dépôt de l'appel d'offres annuel.

QUE la Municipalité reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes; ledit taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres.

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

2 JUIN 2008

2008-06-302

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE RÉDUIRE À 12,5 M LA DISTANCE MINIMALE ENTRE UN BÂTIMENT PROJETÉ ET LA LIMITE NORD DE L'EMPLACEMENT ; DE RÉDUIRE À 7,5 M LA DISTANCE MINIMALE ENTRE LE BÂTIMENT EXISTANT OCCUPANT LA PARCELLE PC-20933 ET LA LIMITE NORD DE L'EMPLACEMENT ; DE RÉDUIRE À 6,7 M LA DISTANCE MINIMALE ENTRE DEUX (2) BÂTIMENTS PRINCIPAUX ET DE RÉDUIRE LA SUPERFICIE MINIMALE DE TERRAIN PAR LOGEMENT À 200 M² (LOT 3 907 262, SITUÉ EN BORDURE DE LA RUE JOHN-SAVAGE)

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder la dérogation mineure afin de réduire à 12,5 m la distance minimale entre un bâtiment projeté et la limite nord de l'emplacement ; de réduire à 7,5 m la distance minimale entre le bâtiment existant occupant la parcelle PC-20933 et la limite nord de l'emplacement ; de réduire à 6,7 m la distance minimale entre deux (2) bâtiments principaux et de réduire la superficie minimale de terrain par logement à 200 m² (lot 3 907 262, situé en bordure de la rue John-Savage).

ADOPTÉ

2008-06-303

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER, À MÊME LE LOT 2 929 158 SITUÉ EN BORDURE DU CHEMIN DU LAC GALE, LA CRÉATION D'UN SEUL LOT AYANT UNE LARGEUR INFÉRIEURE À 60 M, SOIT 43,44 M

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder la demande de dérogation mineure afin d'autoriser, à même le lot 2 929 158 situé en bordure du chemin du Lac Gale, la création d'un seul lot ayant une largeur inférieure à 60 m, soit 43,44 m.

ADOPTÉ

2 JUIN 2008

2008-06-304

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER, SUR
LES LOTS 4 184 791 À 4 184 796 SITUÉS EN BORDURE DE LA RUE
MARCEL-R.-BERGERON DANS LE PROJET RIVE-GAUCHE, LA
RÉDUCTION DE LA HAUTEUR MINIMALE EN ÉTAGE DE DEUX (2)
ÉTAGES À UN (1) ÉTAGE POUR LES HABITATIONS
UNIFAMILIALES JUMELÉES**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder la demande de dérogation mineure afin d'autoriser, sur les lots 4 184 791 à 4 184 796 situés en bordure de la rue Marcel-R.-Bergeron dans le projet Rive-Gauche, la réduction de la hauteur minimale en étage de deux (2) étages à un (1) étage pour les habitations unifamiliales jumelées.

ADOPTÉ

2008-06-305

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR DES CONDUITES
D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'AQUEDUC AINSI QU'UNE BORNE
D'INCENDIE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 3 780 266,
CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE
DE BROME (RUE MONTCALM)**

ATTENDU QUE Messieurs Guy Pridham et Pierre-Denis Leroux sont propriétaires du lot 3 780 266, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE des conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc ainsi qu'une borne d'incendie traversent une partie de l'immeuble des propriétaires;

ATTENDU QUE Ville de Bromont ne possède aucun droit pour la gestion de ces infrastructures municipales sur l'immeuble des propriétaires;

ATTENDU QUE Ville de Bromont désire acquérir les droits inhérents à la gestion de ces infrastructures municipales;

2 JUIN 2008

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me André Robitaille, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière de Messieurs Guy Pridham et Pierre-Denis Leroux une servitude relativement à des conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc ainsi qu'une borne d'incendie, touchant une partie du lot 3 780 266, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une superficie de six cent trente et un mètres carrés et un dixième (631,1 m²), montrée à la description technique préparée par Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1409, dossier F493.

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me André Robitaille, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude soumis.

ADOPTÉ

2008-06-306

**ACQUISITION DES LOTS 3 780 271 ET 3 801 311, CADASTRE
OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE
BROME, POUR FINS DE PARCS (CHEMIN HUNTINGTON)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont et Mesdames Shirley Pridham et Suzanne Dion ainsi que Messieurs Perre-Denis Leroux et Guy Pridham;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ladite convention en vertu de la résolution portant le numéro 2006-11-578;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, ces propriétaires ce sont engagés à céder les lots 3 780 270, 3 780 271 et 3 801 311, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, en application de l'article 16 et suivants, du règlement de lotissement portant le numéro 877-2003, relativement aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

2 JUIN 2008

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, Ville de Bromont s'est engagée à céder une servitude de limitation des usages interdisant l'accès aux lots acquis pour tout véhicule moteur, sauf et excepté les véhicules liés spécifiquement à l'entretien, à l'aménagement et à la patrouille du parc pour des fins de sécurité et d'application de la réglementation municipale ou autre;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte d'achat-servitude rédigé par Me André Robitaille, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont achète de Mesdames Shirley Pridham et Suzanne Dion et Messieurs Perre-Denis Leroux et Guy Pridham, les lots 3 780 270, 3 780 271 et 3 801 311, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une superficie totale de mille cinq cent soixante-dix-neuf mètres carrés et neuf dixièmes (1 579.9 m²).

QUE Ville de Bromont cède une servitude de limitation des usages contre les lots acquis 3 780 270, 3 780 271 et 3 801 311, en faveur des lots 3 780 266 à 3 780 269, appartenant à Mesdames Shirley Pridham et Suzanne Dion et Messieurs Perre-Denis Leroux et Guy Pridham, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome.

QUE ces lots sont cédés afin de satisfaire les besoins de l'article 16 et suivants, du règlement de lotissement de Ville de Bromont, portant le numéro 877-2003, correspondant aux dispositions relatives aux fins de parc, de terrain de jeux et d'espaces naturels.

D'accepter le projet d'acte d'achat-servitude soumis par Me André Robitaille, notaire.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte d'achat-servitude soumis par Me André Robitaille, notaire.

ADOPTÉ

2008-06-307

**VENTE DES LOTS 4 006 366 ET 4 006 367 ET ACQUISITION D'UNE
SERVITUDE D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'AQUEDUC TOUCHANT
UNE PARTIE DES LOTS 4 006 366 ET 4 006 368, CADASTRE
OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME
(RUE DE L'ISLET)**

2 JUIN 2008

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont et Madame Denise Pellerin;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ladite convention en vertu de la résolution portant le numéro 2007-08-456;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, Ville de Bromont s'est engagée à vendre à Madame Denise Pellerin les lots 4006 366 et 4006 367, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, Madame Denise Pellerin s'est engagée à signer un acte de servitude en faveur de Ville de Bromont relativement au passage de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc sur son immeuble;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de vente/servitude rédigé par Me Hélène M. Goyette, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont vende à Madame Denise Pellerin les lots 4006 366 et 4 006 367, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant des superficies respectives de soixante-dix-neuf mètres carrés et six dixièmes (79,6 m²) et cinquante mètres carrés et huit dixièmes (50,8 m²), montrés au plan de remplacement préparé par Monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 3623, dossier 2070AS.

QUE Ville de Bromont acquière de Madame Denise Pellerin une servitude relativement à des conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc, touchant une partie des lots 4006 366 et 4006 368, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant des superficies respectives de huit dixièmes de mètre carré (0,8 m²) et treize mètres carrés et trois dixièmes (13,3 m²), montrées à la description technique préparée par Monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 3941, dossier 2070AS.

D'accepter le projet d'acte de vente/servitude soumis par Me Hélène M. Goyette, notaire.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de vente/servitude soumis.

ADOPTÉ

2 JUIN 2008

2008-06-308

**VENTE DU LOT 3 346 669 CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME À MADAME ÉLAINE
CLARK**

ATTENDU QUE madame Elaine Clark est intéressée à acheter une partie d'un ancien chemin public, aboutissant sur le chemin Choinière, à l'Ouest de sa propriété ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de vente rédigé par Me Joanne Désourdy, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont vende à Madame Elaine Clark le lot 3 346 669, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant une superficie de cinq cent trente-trois mètres carrés et deux dixièmes (533,2 m²).

QUE cette vente est faite en considération d'une somme de **UN DOLLAR (1.00 \$)** plus les taxes applicables.

D'accepter le projet d'acte de vente soumis par Me Joanne Désourdy, notaire.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de vente soumis.

ADOPTÉ

2008-06-309

**VENTE DES LOTS 3 346 667 ET 3 346 668, CADASTRE OFFICIEL DU
QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, À
MESSIEURS HARVEY PERSONS ET ROY EARL GRUBB**

ATTENDU QUE Messieurs Harver Persons et Roy Earl Grubb sont intéressés à acheter une partie d'un ancien public, aboutissant sur le chemin Choinière, traversant leur propriété ;

2 JUIN 2008

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de vente rédigé par Me Joanne Désourdy, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont vende à Messieurs Harver Persons et Roy Earl Grubb Clark les lots 3 346 667 et 3 346 668, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant des superficies respectives de quatre cent trente-trois mètres carrés et sept dixièmes (433,7 m²) et deux mille dix mètres carrés et un dixième (2 010,1 m²).

QUE cette vente est faite en considération d'une somme de **UN DOLLAR (1.00 \$)** plus les taxes applicables.

D'accepter le projet d'acte de vente soumis par Me Joanne Désourdy, notaire.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de vente soumis.

ADOPTÉ

2008-06-310

**VENTE DES LOTS 3 945 941 ET 3 945 946, CADASTRE OFFICIEL DU
QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, À LA
SOCIÉTÉ 124612 CANADA INC.**

ATTENDU QUE la société 124612 CANADA INC. est intéressée à acheter une partie de l'ancienne emprise de la route Pierre-Laporte, en façade de sa propriété ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de vente rédigé par Me Jacques E. Robert, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont vende à la société 124612 CANADA INC. les lots 3 945 941 et 3 945 946, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant des superficies respectives de six mètres carrés et deux dixièmes (6,2 m²) et mille cinq cent quatre-vingt-trois mètres carrés et deux dixièmes (1 583,2 m²).

2 JUIN 2008

QUE cette vente est faite en considération d'une somme de **CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$)** plus les taxes applicables.

D'accepter le projet d'acte de vente soumis par Me Jacques E. Robert, notaire.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de vente soumis.

ADOPTÉ

2008-06-311

**RÉSOLUTION AFIN D'ENLEVER LE CARACTÈRE DE RUE ET DE
FERMER À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LE LOT 3 993 792,
CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE
DE BROME, REPRÉSENTANT UNE PARTIE DE LA RUE SAINT-
RÉMI**

ATTENDU QUE Monsieur Pierre Hébert et Madame Claudette Gelos sont propriétaires de l'immeuble situé au 1, de la rue Saint-Rémi;

ATTENDU QUE ces propriétaires ont adressé une demande d'acquisition d'une partie de la rue Saint-Rémi afin de procéder à la réalisation de leur installation septique en partie sur leur immeuble et en partie sur la rue Saint-Rémi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la résolution portant le numéro 2004-12-545 permettant le lotissement d'une partie de la rue Saint-Rémi afin que Monsieur Pierre Hébert et Madame Claudette Gelos achète une partie de la rue Saint-Rémi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la résolution portant le numéro 2007-03-177 prolongeant les délais pour l'acquisition par Monsieur Pierre Hébert et Madame Claudette Gelos d'une partie de la rue Saint-Rémi;

ATTENDU QU'avant que Ville de Bromont cède ce lot, elle doit lui retirer le caractère de rue et le fermer à titre de chemin public;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

2 JUIN 2008

DE retirer le caractère de rue et de fermer à titre de chemin public le lot 3 993 792, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant une superficie de cent quarante-quatre mètres carrés (144,0 m²), représentant une partie de la rue Saint-Rémi, le tout tel que montré au plan de remplacement préparé par Monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 3604, dossier 2083.

ADOPTÉ

2008-06-312

**ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE
MONSIEUR YVES MONAST ET VILLE DE BROMONT POUR LE
PASSAGE D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE, LA
VILLAGEOISE, LONGEANT LE BOULEVARD DE BROMONT**

ATTENDU QUE Monsieur Yves Monast est propriétaire des lots 2 593 397 et 2 593 398, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, situés à l'Ouest du boulevard de Bromont et au Sud de l'Estriade;

ATTENDU QUE Ville de Bromont a construit sur la propriété de Monsieur Yves Monast une piste multifonctionnelle, la Villageoise, en 1997, permettant de relier l'Estriade au village de Bromont;

ATTENDU QU'une servitude de passage avait été consentie par le propriétaire précédent à Ville de Bromont pour le passage de la Villageoise;

ATTENDU QUE cette servitude est maintenant éteinte par l'arrivée du terme pour lequel elle avait été constituée;

ATTENDU QUE l'emplacement de la Villageoise sur la propriété de Monsieur Monast est directement lié aux projets de développement de son immeuble et celui de son voisin, situé au Sud;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre Monsieur Yves Monast et Ville de Bromont permettant le passage de la piste la Villageoise, à l'emplacement actuel, jusqu'au moment de son positionnement définitif, suivant les projets présentés et acceptés par Ville de Bromont, sur son immeuble et celui de son voisin Sud;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie de la convention;

2 JUIN 2008

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Monsieur Nicolas Rousseau, ing., M. ing., directeur du développement et de la gestion du territoire, à signer, pour et au nom de Ville de Bromont, ladite convention.

QUE Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec Monsieur Yves Monast.

ADOPTÉ

2008-06-313

**AUTORISATION POUR UN ÉVÉNEMENT SPÉCIAL AU PROFIT DE
LA PAROISSE SAINT-VINCENT-FERRIER**

ATTENDU QUE la Paroisse Saint-Vincent-Ferrier, par le biais de Madame Suzanne Dion, a fait une demande afin de tenir un événement spécial au profit de la paroisse, le 14 et 15 juin 2008 ;

ATTENDU QUE l'article 58 du règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, permet ce genre d'événement s'il est autorisé par résolution des membres du Conseil ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la Paroisse Saint-Vincent-Ferrier à tenir leur événement spécial le 14 et 15 juin prochain.

ADOPTÉ

2 JUIN 2008

2008-06-314

**AUTORISATION POUR LES TRAVERSES DE VÉHICULES HORS
ROUTE POUR LE CLUB DE 3 ET 4 ROUES DE L'ESTRIE**

ATTENDU QUE le Club de 3 et 4 roues de l'Estrie sollicite la Ville de Bromont pour obtenir les autorisations requises en regard des traverses de rues présentes sur leur parcours;

ATTENDU QUE la demande vise la traverse des routes Huot, Grégoire, Gagnon, Sallaberry, boulevard de l'Aéroport, Racine, Paquette, Magenta, route Pierre-Laporte, de Montréal, boulevard de l'Innovation, Belval;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire autoriser quelques-unes de ces traverses;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la greffière à signer les autorisations demandées avec les modalités suivantes:

- Un sentier été/hiver, traversant les rues Huot, Grégoire, Magenta (le long de la route 139);
- Un sentier d'hiver, traversant les rues Paquette, Racine, boulevard de l'Aéroport, les chemins de Sallaberry, et de Belval.

QUE l'autorisation soit valide jusqu'au mois de juin 2009 et qu'elle exclut spécifiquement la rue Gagnon, la route Pierre-Laporte, la rue de Montréal et le boulevard de l'Innovation.

QUE l'ensemble de la signalisation requise soit implantée au frais du Club et en conformité avec les normes applicables.

ADOPTÉ

N.M.

**AJOUT DE PANNEAU D'ARRÊT SUR LE BOULEVARD DE
BROMONT ET CHANGEMENT DE LA VITESSE AFFICHÉE SUR UNE
PARTIE DU BOULEVARD DE BROMONT**

Le sujet 7.3.14 est reporté à une séance subséquente.

2 JUIN 2008

2008-06-315

**ACQUISITION DE TERRAINS AUPRÈS DU MINISTÈRE DES
TRANSPORTS**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est en discussions et négociations avec le Ministère des Transports depuis maintenant plus de six (6) ans pour convenir d'une transaction pour des immeubles excédentaires le long du boulevard de l'Aéroport ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire procéder en deux (2) temps à l'acquisition des immeubles excédentaires ;

ATTENDU QU'il est opportun d'acquérir l'ensemble des immeubles excédentaires localisés dans ce qui est identifiés le Bloc A sur le plan joint à la présente résolution ;

ATTENDU QUE cette transaction régularisera l'accès à plusieurs industries du boulevard de l'Aéroport et permettra à la Ville d'être propriétaire des terrains où sont localisés ses conduites d'égout et d'aqueduc ;

ATTENDU QU'il est recommandé par le Directeur de la gestion et du développement du territoire de transiger avec le Ministère des Transports pour le Bloc « A », tel que défini au plan ci-joint ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'aviser Monsieur Daniel Filion ing, directeur du territoire de l'Est de la Montérégie au Ministère des Transports, que la Ville de Bromont accepte leur proposition en regard de la portion du Bloc A.

DE mandater Monsieur Nicolas Rousseau, ing, directeur de la gestion et du développement du territoire, pour représenter la Ville dans la préparation de l'acte notarié.

D'autoriser le déboursé de **TRENTE MILLE HUIT CENTS DOLLARS (30 800\$)**, plus les taxes afférentes si applicables, au Ministère des transports du Québec.

De décréter un emprunt temporaire à même le fonds de roulement pour effectuer le paiement comptant du coût d'acquisition, lequel est remboursable sur une période de cinq ans.

D'aviser le Ministère des Transports que le notaire retenu pour l'acte notarié sera Me Joanne Désourdy.

ADOPTÉ

2 JUIN 2008

N.M.

**NOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE DANS LE PROJET
DOMICILIAIRE « LA RIVE GAUCHE » ET DANS LE CARREFOUR
CHAMPÊTRE**

Le sujet 7.5.16 est reporté à une séance subséquente.

2008-06-316

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE TRAVAUX ÉLECTRIQUES
POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLEUR À FRÉQUENCE
VARIABLE 200 HP ET D'UN MOTEUR 200 HP « INVERTER DUTY »**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont travaille activement pour mettre en place un moteur à vitesse variable pour la distribution de l'eau à l'aqueduc et ce pour le premier palier de pression ;

ATTENDU QU'il est requis de retenir les services d'un entrepreneur électricien ;

ATTENDU QUE le service de la gestion et du développement du territoire a procédé à un appel d'offres sur invitation en collaboration avec les ingénieurs conseil BPR-Enviraqua ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissionnaires ont été invités ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été déposée en temps requis ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat décrit dans les documents d'appel d'offres DGT-04-2008 à l'entreprise **SERVISYS INC.** pour un montant total de **DOUZE MILLE NEUF CENT CINQUANTE DOLLARS (12 950 \$)**, plus les taxes applicables.

DE financer cette dépense à même la réserve financière.

ADOPTÉ

2 JUIN 2008

2008-06-317

**AJOUT DE COAGULANT À L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX
USÉES**

ATTENDU QUE le service de la gestion et du développement du territoire a jugé opportun de procéder à l'ajout d'un coagulant à l'usine d'épuration et ce tel que permis par les différents certificats d'autorisations que la Ville de Bromont détient pour cette installation ;

ATTENDU QUE cet ajout de coagulant n'était pas inclus dans la planification annuelle de façon détaillée, mais plutôt à titre de projet à venir et financé par la réserve financière ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à verser **TRENTE CINQ MILLE DOLLARS (35 000\$)** de la réserve financière des eaux à l'activité de fonctionnement du traitement des eaux usées.

ADOPTÉ

2008-06-318

**CONTRIBUTION À LA MISE EN PLACE DE LA MAISON AU
DIAPASON**

ATTENDU QUE la Maison au Diapason travaille activement depuis maintenant plus de deux (2) ans à la mise en place d'une maison de soins palliatifs pour la grande région de Bromont et des environs ;

ATTENDU QUE les municipalités n'ont pas contribué à ce jour à la mise en place de cette institution ;

ATTENDU QUE la Maison au Diapason a demandé, avec l'appui du préfet Monsieur Arthur Fauteux, l'aide des municipalités environnantes pour la mise en place du chemin devant donner accès au terrain de la Maison au Diapason ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire contribuer activement à la cause et au projet de la Maison au Diapason ;

2 JUIN 2008

ATTENDU QUE Monsieur Fauteux a proposé que les municipalités environnantes participent soit financièrement soit en travaux à la construction de ladite route ;

ATTENDU QUE le directeur de la gestion et du développement du territoire propose que la Ville de Bromont participe également à la construction de ladite rue ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le service de la gestion et du développement du territoire à contribuer à la réalisation du projet pour les éléments suivants à l'aide des ressources municipales à sa disposition :

- Fourniture d'une pelle mécanique pour les travaux de voirie le nécessitant ;
- Fourniture d'un gestionnaire de chantier ;
- Fourniture d'un coordonnateur de l'ensemble du chantier d'infrastructures ;
- Fourniture de l'arpentage requis pour le chantier ;
- Fourniture de deux (2) camions 10 roues.

QUE le tout totalise une contribution en services de l'ordre de **DIX-SEPT MILLE CINQ CENTS DOLLARS (17 500\$)**, plus les taxes applicables.

DE rendre disponible pour les besoins du projet, un montant additionnel de **SEPT MILLE CINQ CENTS DOLLARS (7 500\$)**, plus les taxes si applicables, pour la location d'équipements.

D'autoriser le trésorier à effectuer un amendement budgétaire pour assurer la disponibilité budgétaire des dépenses.

DE mandater Monsieur Nicolas Rousseau, ing., Directeur de la gestion et du développement à gérer ledit projet pour la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2008-06-319

**COURS ET PRATIQUES DE CHANT CHORALE AU CENTRE
CULTUREL ST-JOHN**

ATTENDU QUE Madame Sylvie Pellerin, professeure de chant, souhaite offrir des cours et pratiques de chant choral au Centre culturel St-John;

2 JUIN 2008

ATTENDU QUE la vocation du Centre culturel St-John se prête très bien à ce type d'activité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Directeur du Service des loisirs, de culture, de la vie communautaire et du tourisme, ou son représentant autorisé, à signer une entente avec Madame Sylvie Pellerin concernant une tarification spéciale pour la tenue de pratiques et de cours de chant chorale au Centre culturel St-John pour l'année 2008.

ADOPTÉ

2008-06-320

**ACHAT DE BILLETS POUR L'ENSEMBLE DES CORDES-À-VENT
POUR LE CONCERT DU 13 JUIN 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à payer la somme de **CENT DOLLARS (100\$)** à l'Ensemble des Cordes-A-Vent, somme représentant l'achat de dix (10) billets pour le concert qui aura lieu vendredi le 13 juin 2008 à l'Église St-François-Xavier de Bromont.

ADOPTÉ

2008-06-321

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BROMONT POUR
LES BEAUX DIMANCHES DE BROMONT**

2 JUIN 2008

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'évènements;

ATTENDU QUE le SLCVC-T a procédé à l'analyse de la demande de cet organisme;

ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont disponibles;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le versement d'une contribution financière à l'organisation les Beaux Dimanches de Bromont de **TROIS MILLE CINQ CENTS DOLLARS (3500\$)** incluant toutes les taxes applicables.

DE mandater le directeur du SLCVC-T pour signer la convention de partenariat avec le représentant des Beaux Dimanches et de contrôler et d'évaluer la participation de la Ville ainsi que des promoteurs.

D'émettre sans frais tous les permis municipaux nécessaires à la réalisation de l'évènement.

ADOPTÉ

N.M.

**CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'HORTICULTURE
ET D'ÉCOLOGIE DU QUÉBEC**

Le sujet 7.5.4 est reporté à une séance subséquente.

2 JUIN 2008

2008-06-322

**RÉORGANISATION BUDGÉTAIRE POUR LE BUREAU D'ACCUEIL
TOURISTIQUE**

ATTENDU QUE des revenus supplémentaires provenant de la location des espaces et d'une partie des paiements de l'achat des kiosques destinés à la promotion résidentielle, au Bureau d'Accueil Touristique, suffisent à acquitter leurs coûts d'acquisition ;

ATTENDU que cette activité s'autofinancera ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la fabrication ainsi que l'installation des kiosques;.

D'autoriser le trésorier à procéder a un amendement budgétaire permettant l'augmentation des dépenses équivalentes à l'augmentation des revenus.

ADOPTÉ

N.M.

**SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE AU SYMPOSIUM DE BROMONT
EN ART**

Le sujet 7.5.6 est reporté à une séance subséquente.

2008-06-323

**TRAVAUX À EFFECTUER AU POSTE DE POLICE SUITE À DU
VANDALISME**

ATTENDU QUE le 26 avril dernier, un dégât d'eau survenu au poste de police a causé de nombreux dommages;

2 JUIN 2008

ATTENDU QUE des travaux ont été nécessaires pour les réparations d'urgence, ainsi que pour le nettoyage d'urgence par une entreprise spécialisée;

ATTENDU QUE d'autres travaux et la réparation des dommages sont nécessaires suite aux événements survenus;

ATTENDU QUE le Service de police ne dispose dans son budget d'opérations des montants nécessaires pour couvrir ces dépenses;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'attribuer une somme de **ONZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (11 500,00\$)** pour couvrir les dépenses reliées à l'événement survenu le 26 avril dernier au Service de police.

D'autoriser le trésorier à effectuer un amendement budgétaire pour assurer la disponibilité budgétaire des dépenses.

ADOPTÉ

2008-06-324

CESSATION DES ACTIVITÉS DE PREMIERS RÉPONDANTS

ATTENDU QU'il y a cessation des Premiers Répondants;

ATTENDU QUE les motifs de cessation des activités sont, l'impossibilité de recruter suffisamment de personnel pour répondre à la demande;

ATTENDU QUE le Service de police assure un service de premiers soins et sont disponibles 24 heures par jour.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE mettre fin au protocole de Premiers Répondants entre la Régie Régionale Santé Services Sociaux de la Montérégie, les ambulances de Cowansville et la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2 JUIN 2008

2008-06-325

**PROLONGEMENT DE L'OCCUPATION PAR MONSIEUR ROBERT
LEQUIN DU LOGEMENT SITUÉ AU 699B RUE SHEFFORD À
BROMONT**

ATTENDU QU'un protocole d'entente ainsi qu'un acte notarié est intervenu entre Monsieur Robert Lequin et la Ville de Bromont relativement à une cession des lots 2 591 174 et 3 890 978 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le protocole d'entente et l'acte notarié prévoyaient une clause à l'effet que Monsieur Robert Lequin devait cesser l'occupation du 699B, rue Shefford, à compter du 1^{er} janvier 2008;

ATTENDU QUE Monsieur Robert Lequin a demandé une prolongation afin de pouvoir occuper le 699B, rue Shefford jusqu'au 15 mai 2008;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'annexe 1 du protocole d'entente à cet effet;

ATTENDU QUE Monsieur Robert Lequin demande maintenant de prolonger le bail du 699B, rue Shefford ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE permettre à Monsieur Robert Lequin d'occuper le logement situé au 699B, rue Shefford à Bromont.

QUE le logement soit loué au même montant soit de **QUATRE CENTS DOLLARS (400\$)**, plus les taxes applicables, par mois et de payer tous les frais d'électricité, de chauffage, de téléphone, assurances et autres frais connexes à l'occupation dudit logement.

QU'un préavis écrit de 30 jours doit être transmis entre les parties pour mettre fin au bail dudit logement.

ADOPTÉ

N.M.

**SIGNATURE D'UNE ENTENTE RELATIVEMENT AU DOSSIER DE
LA LOCATION À COURT TERME**

Le sujet 7.7.2 est reporté à une séance subséquente.

2 JUIN 2008

2008-06-326

DEMANDE DE PERMISSION DE SOLLICITATION DE LA CROIX-ROUGE SUR LE SITE DU MARCHÉ AUX PUCES DE BROMONT

ATTENDU QUE l'organisme de la Croix-Rouge adhère aux objectifs et mission de la Ville, en matière de loisirs, de culture et de vie communautaire;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge secteur Haute-Yamaska souscrit à l'effort national de financement de la Croix-Rouge canadienne;

ATTENDU QUE le propriétaire du marché aux puces, Monsieur Claude Branchaud, a accepté l'autorisation de solliciter sur son terrain, en date du 20 juillet 2008;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite soutenir et supporter de telles initiatives;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la Croix-Rouge secteur Haute-Yamaska à tenir leur activité de levée de fonds le 20 juillet 2008 ou en cas de pluie, le 27 juillet prochain, sur les terrains du marché aux puces, à l'entrée de la rue Lafontaine.

ADOPTÉ

2008-06-327

APPUI DE LA VILLE DE BROMONT AU FESTIVAL BEL CANTO

ATTENDU QUE le Festival BEL CANTO, présenté par Orchestre Symphonique de Montréal, se déroulera du 15 au 24 août 2008 à Knowlton (Lac Brome) ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont est fière de s'associer avec la Ville de Lac Brome pour soutenir l'événement du Festival BEL CANTO.

2 JUIN 2008

QUE la Ville de Bromont participe à la vente des billets, par l'intermédiaire de son bureau d'accueil touristique.

ADOPTÉ

2008-06-328

**LETTRES D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (CSN) CONCERNANT
DEUX (2) CONGÉS SANS SOLDE ET L'INTERPRÉTATION DE
PRIMES**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance desdites lettres d'entente ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan, et la directrice des ressources humaines, Marie-Jérôme Hanoul, à signer lesdites lettres d'entente.

ADOPTÉ

2008-06-329

**PERMANENCE DE MONSIEUR RÉAL GIRARD AU POSTE DE
DIRECTEUR DE L'URBANISME**

ATTENDU QUE Monsieur Réal Girard a complété sa période d'essai de six (6) mois au poste de directeur de l'urbanisme, suite à son embauche le 17 septembre 2007 ;

2 JUIN 2008

ATTENDU QUE Monsieur Girard a rencontré les objectifs reliés à l'exercice de sa fonction et a entièrement satisfait aux attentes et exigences de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE Monsieur Nicolas Rousseau, directeur de la gestion et du développement du territoire, a déposé un rapport d'évaluation de Monsieur Girard et recommande sa permanence ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Monsieur Réal Girard obtienne sa permanence, au sein de la Ville de Bromont, au poste de directeur de l'urbanisme et ce, à partir du 17 mars 2008, et soit assujéti aux politiques et conditions de travail des cadres.

ADOPTÉ

2008-06-330

**EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE CANDIDATE AU SERVICE DE
SÉCURITÉ INCENDIE DE BROMONT**

ATTENDU QU'un (1) poste de pompier volontaire était inoccupé à la caserne 1 ;

ATTENDU QUE quatre (4) candidats furent rencontrés, et qu'une (1) candidate fut sélectionnée pour combler le poste ;

ATTENDU QUE la formation pour pompier 1 (pompier débutant), commence en septembre et qu'il est préférable de former ce nouveau pompier en 2008 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter l'embauche de la candidate suivante :

- Madame Makisha Page.

ADOPTÉ

2 JUIN 2008

2008-06-331

DOSSIER STÉPHANE MORRIS

ATTENDU QUE le poste de préposé aux télécommunications occupé par Monsieur Stéphane Morris exigeait un lien de confiance entre l'employeur et l'employé ;

ATTENDU QUE la Cour du Québec (Chambre Criminelle) a déclaré coupable Monsieur Stéphane Morris, suite à certains événements survenus en avril 2006 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE rompre définitivement le lien d'emploi entre Monsieur Stéphane Morris et la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches de surnuméraires.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE RÉOLUTION DE PLAGES ET LOISIRS DU PARADIS
DE BROME INC. ET DE LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST
RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE CHANGEMENT DE MRC DE
LA VILLE DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite résolution de Plages et Loisirs du Paradis de Brome inc. et de la municipalité de Bolton-Ouest relativement à la demande de changement de MRC de la Ville de Bromont.

2 JUIN 2008

N.M.

**DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE
LA FAMILLE DE BROMONT TENUE LE 8 AVRIL 2008**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du compte rendu de la rencontre du Comité de la Famille de Bromont tenue le 8 avril 2008.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE LA RÉGIE DES ALCOOLS,
DES COURSES ET DES JEUX RELATIVEMENT À UNE DEMANDE
DE PERMIS AU RESTAURANT GESTION QUALITÉ SUMMUM**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à une demande de permis au Restaurant Gestion Qualité Summum.

N.M.

**DÉPÔT DE LA FORMULE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES DE MADAME LA MAIRESSE PAULINE QUINLAN**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la formule de déclaration des intérêts pécuniaires de Madame la mairesse Pauline Quinlan.

2 JUIN 2008

N.M.

**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES
MUNICIPALES ET DES RÉGIONS CONCERNANT UNE DEMANDE
DE VOTE PAR LA POSTE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance d'une correspondance du Ministère des affaires municipales et des régions concernant une demande de vote par la poste.

2008-06-332

SUPPORT À L'ENTREPRISE AAER

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE
LA FAUNE DE MODIFIER LES PROJETS DE RÈGLEMENT PARUS À
LA GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC LE 14 MAI 2008, SUR LE
BLOC DE 250 MW D'ÉNERGIE ÉOLIENNE ISSU DE PROJETS
COMMUNAUTAIRES ET SUR LE BLOC DE 250 MW D'ÉNERGIE
ÉOLIENNE ISSU DE PROJETS AUTOCHTONES DE FAÇON À
MAXIMISER LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LE QUÉBEC.**

ATTENDU QUE le 14 mai 2008 le ministre des Ressources naturelles et de la Faune Monsieur Claude Béchar, faisait paraître à la Gazette Officielle du Québec deux projets de règlement, le premier concernant un bloc de 250 MW d'énergie éolienne issu de projets autochtones et le second concernant un bloc de 250 MW d'énergie éolienne issu de projets communautaires ;

ATTENDU QUE pour les deux projets de règlement ci-haut mentionnés le gouvernement stipule clairement qu'il entend favoriser la maximisation des retombées économiques au Québec;

ATTENDU QUE dans le cadre du premier appel d'offres d'Hydro-Québec de 1000 MW, la société d'état a accordé la totalité de la puissance requise de 1000 MW au turbinier américain General Electric;

ATTENDU QUE dans le cadre du second appel d'offres d'Hydro-Québec de 2000 MW, la société d'état a accordé toute la puissance requise, soit 1050 MW et 954 MW aux turbiniers Enercon et Repower respectivement, ces deux sociétés étant allemandes;

ATTENDU QUE, par conséquent, dans le cadre du second appel d'offres d'Hydro-Québec de 2000 MW, la société d'état a écarté le seul turbinier québécois et canadien AAER, sa technologie ayant fait l'objet d'un avis de qualification d'Hydro-Québec en août 2007;

2 JUIN 2008

ATTENDU QUE le plan de retombées économiques développé par AAER dans le cadre de l'appel d'offres de 2000 MW maximisait la création d'emplois permanents de fabrication en Gaspésie et ailleurs au Québec, AAER ayant mis en place de nombreux partenariats industriels avec des entreprises québécoises, permettant de développer une réelle chaîne d'approvisionnement locale, positionnant alors le Québec comme un chef de file de la filière éolienne au pays;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a développé la conviction que la maximisation des retombées économiques au Québec, désirées par le gouvernement du Québec, ne peut être atteinte quand, dans les deux projets de règlement de 250 MW cités plus haut, le gouvernement demande un contenu minimum de 60% des coûts globaux, incluant l'installation des éoliennes, ce contenu minimum de 60% pouvant être facilement rencontré par les différents turbiniéristes du monde tout en leur permettant de conserver dans leur propre pays la fabrication de composantes-clés telles que l'ensemble du système d'entraînement de l'éolienne allant du moyeu à la génératrice, ces composantes étant fortement générateur d'emplois et de valeur économique.

ATTENDU QUE l'objectif du gouvernement du Québec de maximiser au Québec les retombées économiques associées au développement de la filière éolienne ne pourra être rencontré qu'en augmentant le niveau minimum de contenu québécois au-delà de 60%;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE demander au ministre des Ressources naturelles et de la Faune Monsieur Claude Béchar, de porter à 85% des coûts globaux, incluant l'installation des éoliennes, le contenu minimum québécois pour les deux projets de règlement de 250 MW visant les projets éoliens autochtones et communautaires, et ainsi permettre à la firme AAER, seul turbiniériste québécois et canadien qui a misé sur la fabrication de l'ensemble du système d'entraînement des nacelles, de s'implanter comme un chef de file de son secteur.

DE transmettre au ministre des Ressources naturelles et de la Faune Monsieur Claude Béchar, une copie de la présente résolution;

QUE copie de la présente résolution soit aussi transmise au chef de l'opposition officielle Monsieur Mario Dumont et à Madame Pauline Marois, chef du Parti Québécois.

QUE copie de la présente soit également transmise aux MRC de Brome-Missisquoi et de Haute-Yamaska afin d'obtenir l'appui de leurs municipalités respectives ainsi qu'aux trois (3) CRÉ Montérégiennes.

ADOPTÉ

2 JUIN 2008

2008-06-333

**FÉLICITATIONS À MONSIEUR PAUL M. ROLLAND ET À TOUS LES
MARCHEURS QUI ONT PARTICIPÉ AU RELAIS POUR LA VIE**

ATTENDU QUE le Relais pour la Vie organisé par la Société Canadienne du cancer a eu lieu ce 31 mai 2008 au Centre de la nature de Cowansville ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE féliciter Monsieur **PAUL M. ROLLAND** et tous les marcheurs qui ont participé à cet événement.

ADOPTÉ

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Ronald Lesage demande à nouveau au Conseil de faire une deuxième couche d'asphalte sur la rue des Lilas.
- Monsieur Thierry Maigret fait un suivi relativement à sa demande de pavage sur la rue Lotbinière.
- Madame Sylvie Desrochers veut savoir où en sont les développements avec la Commission scolaire du Val-des-Cerfs.
- Monsieur Jacques Lapensée demande si les membres du Conseil ont pensé à la question des toilettes et de la cafétéria lors des négociations avec la Commission scolaire.
- Monsieur Guy Bérard se questionne sur la localisation des lots qui seront acquis sur la rue Huntington pour fins de parcs.
- Madame Anne Joncas tient à féliciter le Conseil, au nom de l'organisme Action conservation du bassin versant du lac Bromont, pour l'adoption des règlements visant à protéger l'environnement et les remercie de continuer à apporter leur appui aux études faites par l'UQAM.

2 JUIN 2008

2008-06-334

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE